

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BRETTEVILLE SUR LAIZE**

Séance du 16 Juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 16 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Bruno FRANCOIS

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 19 |

Présents : MM. FRANCOIS Bruno, PIERRE Claude, LEBOULANGER Christine, GOUJON Jean-Pierre, BRETEAU Jean-Claude, CHESNEAU Franck, BOUJRAD Abderrahman, BOYER Agnès, AUBER Nicolas, BERNABE Alexandre, COSSERON Véronique, DESMONTS Dimitri, BELLONI Céline, GUESNON Laurent, LAVENANT Maryse, LAIR Samira

| Date de la Convocation |
|-------------------------------|
| 30/06/2020 |

Absents excusés : Hélène BEFFY donne pouvoir à Nicolas AUBER
Caroline GOUHIR donne pouvoir à Franck CHESNEAU
Nathalie MARTINOFF donne pouvoir à Véronique COSSERON

Absents non excusés :

| Date d’Affichage |
|-------------------------|
| |

A été nommé secrétaire de séance : DESMONTS Dimitri

| Objet de la délibération |
|---------------------------------|
| |

RESUME

Madame Charline SELLIN, assistante maternelle, et Madame Noémie HERROU, auxiliaire de puériculture à la pouponnière de Caen, sont venues nous présenter le projet de la Maison Assistante Maternelle.

Projet en réflexion depuis deux ans, elles ont pensé un fonctionnement basé sur trois assistantes maternelles pouvant accueillir respectivement quatre enfants chacune sur une plage horaire large.

Les avantages de la M.A.M pour une commune, d'après Mesdames SELLIN et HERROU, se retrouvent sur ces points suivants : sociabilisation, tarifs, davantage de moyens... Tout cela ferait de la M.A.M une alternative intéressante entre la crèche et l'assistante maternelle.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, Mesdames SELLIN et HERROU sollicitent le Conseil Municipal pour l'acquisition d'un local. L'idéal serait une future construction au sein de la Z.A ou Z.A.C du Grand Clos. La structure devrait être d'une surface minimale de 140 m².

Attentif au projet développé, le Conseil Municipal a été très intéressé par la démarche.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

| |
|--|
| |
|--|

et publication,

| |
|--|
| |
|--|

ou notification

| |
|--|
| |
|--|

Pour copie conforme
Le Maire B.FRANCOIS

N° 01 – 16/07/2020 – VOTE DES BUDGETS AU CHAPITRE

Monsieur le Maire précise que les budgets 2020 sont votés au niveau du chapitre cela concerne la section de fonctionnement dépense fonctionnement recette, investissement dépense et investissement recette pour les budgets.

- Principal communal 2020
- Assainissement 2020
- CCAS 2020
- Photovoltaïque 2020

Après délibéré, Le conseil Municipal donne son accord pour cette subvention, et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 02 – 16/07/2020 – INDEMNISATION DES TEMOINS DE CAPTURES RAGONDINS, RATS MUSQUES ET RATS NOIRS

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur MENARD Pascal 3 Chemin du trou au renard 14680 Bretteville Sur Laze, piégeur Agrée N° 14.17.57.

En effet, Monsieur MENARD Pascal fait un travail essentiel contre la lutte des rongeurs. Rappelant que Monsieur le Préfet a rendu la lutte contre les rats et les ragondins obligatoire par arrêté en date du 1^{er} Juin 2015, et que le département a cessé de verser une indemnisation en partenariat avec la fédération de la chasse.

Monsieur le Maire propose de verser 2 € par queue pour 2019 soit 522 € (261 queues).

Cette somme sera imputée sur le compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet [un avis favorable](#) et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 03 – 16/07/2020 – RENOUELEMENT PARC INFORMATIQUE

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de renouveler le contrat de location de notre parc informatique avec la société NORMANTEAM.

Montant : 467 € / mois sur 36 mois.
(En plus ordi médiathèque + ordi banque alimentaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet [un avis favorable](#) et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 04 – 16/07/2020 – DEVIS SIAM CONSEIL MISSION AMO

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la ZAC «le grand clos», il y a lieu de s'adjoindre les services d'un cabinet d'études concernant :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

et publication,

ou notification

Pour copie conforme
Le Maire B.FRANCOIS

* Suivi opérationnel de la concession pour la zone d'Aménagement Concerté du Grand Clos

- Le devis de SIAM CONSEILS s'élève à 33 000.00 € HT soit 39 600.00 € TTC

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte de retenir le cabinet SIAM CONSEILS pour un montant de 33 000.00 € HT soit 39 600.00 € TTC et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 05 – 16/07/2020 – DM N°1-2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal décide des virements de crédits suivants :

Voir tableau joint.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

N° 06 – 16/07/2020 – CREATION COMMISSION OUVERTURE DES PLIS COMMISSION APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission d'ouverture des plis et commission d'appel d'offre :

Après délibéré le Conseil Municipal décide de nommer :

En titulaires :

- Bruno FRANCOIS
- Claude PIERRE
- Jean-Pierre GOUJON

En suppléants :

- Dimitri DESMONTS
- Nicolas AUBER
- Jean-Claude BRETEAU

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

et publication,

ou notification

Pour copie conforme
Le Maire B.FRANCOIS